SÉANCE N° 9 du 3 NOVEMBRE 2026				
N° d'ordre	**Objet**	**Date**	**N°**	**Nbre annexe**
1	Nomination du secrétaire de séance	03/11/2026	2026_60	0
2	Attribution du marché public - Projet "Cœur de village"	03/11/2026	2026_61	0

ÉLUS

AGRARE Arnaud	
BIANCUZZI Hélène	
CIPRES Estelle	
COMBES Michel	
CONSTANT Jean-Michel	
CROUZET Valérie (*pouvoir à Hélène BIANCUZZI*)	***Pouvoir***
FOUCHER Jocelyne	
IMMORDINO Dominique (*pouvoir à Jean-Michel CONSTANT*)	***Pouvoir***
LAUMAILLÉ Fabrice	
SOULIÉ Pierre	
THUILLIER Gaël	

AR Prefecture
046-214602583-20261103-2026_60-DE
Reçu le 05/11/2026

2026_60

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT CIRQ SOUILLAGUET

L'an deux mille vingt-six, le **mardi 3 novembre, à 18 heures 30 minutes**, le conseil municipal de la commune de SAINT-CIRQ-SOUILLAGUET, dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur COMBES Michel, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 29 octobre 2026
Nombre de conseillers : 11 **En exercice** : 11 **Présents** : 9 **Votants** : 11

Présents : AGRARE Arnaud, BIANCUZZI Hélène, CIPRES Estelle, COMBES Michel, CONSTANT Jean-Michel, FOUCHER Jocelyne, LAUMAILLÉ Fabrice, SOULIÉ Pierre, THUILLIER Gaël

Absents : CROUZET Valérie (pouvoir à Hélène BIANCUZZI), IMMORDINO Dominique (pouvoir à Jean-Michel CONSTANT)

Secrétaire de séance : Jean-Michel CONSTANT

Objet : Nomination du secrétaire de séance

Vu les articles L.2121-15 et L. 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Afin d'assurer le procès-verbal du conseil municipal, il convient de nommer un secrétaire de séance pour le conseil municipal de ce jour.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, nomme Jean-Michel CONSTANT secrétaire de séance du conseil municipal.

Votants : 11 Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 11

Fait et délibéré à Saint-Cirq-Souillaguet, les jours, mois et an que susdits.

Le secrétaire de séance
Jean-Michel CONSTANT

Le Maire,
Michel COMBES

MAIRIE DE SAINT-CIRQ SOUILLAGUET (Lot)

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture sous forme dématérialisée et publication à la date figurant sur l'accusé de réception. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif dans un délai de **deux mois** à compter de sa notification et/ou publication. Un recours contentieux peut être introduit devant le Tribunal Administratif de Toulouse par courrier ou par l'application informatique « Télérecours » (http://www.telerecours.fr)

AR Prefecture
046-214602583-20261103-2026_61-DE
Reçu le 05/11/2026

2026_61

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT CIRQ SOUILLAGUET

L'an deux mille vingt-six, le **mardi 3 novembre, à 18 heures 30 minutes,** le conseil municipal de la commune de SAINT-CIRQ-SOUILLAGUET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur COMBES Michel, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 29 octobre 2026
Nombre de conseillers : 11 **En exercice :** 11 **Présents :** 9 **Votants :** 11

Présents : AGRARE Arnaud, BIANCUZZI Hélène, CIPRES Estelle, COMBES Michel, CONSTANT Jean-Michel, FOUCHER Jocelyne, LAUMAILLÉ Fabrice, SOULIÉ Pierre, THUILLIER Gaël

Absents : CROUZET Valérie (pouvoir à Hélène BIANCUZZI), IMMORDINO Dominique (pouvoir à Jean-Michel CONSTANT)

Secrétaire de séance : Jean-Michel CONSTANT

Objet : Attribution du marché public – Projet « Cœur de village »

Vu le code de la commande publique
Vu l'analyse des candidatures réalisée par le maitre d'œuvre en application des critères énoncés dans le cahier des charges

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que l'appel d'offre, en procédure adapté, pour le marché public du projet « Cœur de village », a été lancé le mardi 30 juin pour une remise des offres le jeudi 6 août 2026 à 12 heures.
L'appel d'offre a été déposé sur la plateforme AW Solutions https://www.marches-publics.info/, sur le profil acheteur de la commune et avec une parution dans le journal La Dépêche du Midi le vendredi 3 juillet 2026.
Le marché public est constitué de trois lots :

- Lot n°1 : Terrassement – VRD – Maçonnerie
- Lot n°2 : Travaux paysagers
- Lot n°3 : Ferronnerie – Serrurerie

Au cours de l'appel d'offre, il y a eu vingt-cinq retraits de dossier avec une intention de soumissionner sous réserve de l'étude du dossier.
A la date de réception des offres, soit le jeudi 6 août 2026 à 12h, six entreprises ont répondu et les réponses sont réparties comme suit :

- deux offres pour le lot n°1 : MARCOULY et groupement CAPRARO / EIFFAGE.
- deux offres pour le lot n°2 : ARTUS espaces verts et ID VERDE.
- trois offres pour le lot n°3 : MAIZIA, SARLAT Métallerie, ID VERDE.

Suite à l'analyse des offres effectuées par Monsieur BOISSET de la société Aménagement Quercy Rouergue, (maître d'œuvre) et par Monsieur FERLAND de Lot Ingénierie (assistant à maîtrise d'ouvrage) et suite à une phase de négociation avec les entreprises ayant répondu au lot n°1, il est possible d'attribuer les trois lots.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture sous forme dématérialisée et publication à la date figurant sur l'accusé de réception. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif dans un délai de **deux mois** à compter de sa notification et/ou publication. Un recours contentieux peut être introduit devant le Tribunal Administratif de Toulouse par courrier ou par l'application informatique « Télérecours » (http://www.telerecours.fr)

AR Prefecture
046-214602583-20261103-2026_61-DE
Reçu le 05/11/2026

Au vu des critères définis dans le règlement de consultation, la valeur technique de l'offre pour 60 points et le prix pour 40 points, les notes des candidats sont les suivantes :

Pour le lot n°1 (offre de base et ensemble des PSE) :

N° pli	Entreprise	Montant de l'Offre base vérifiée H.T.	Critère 1 : Valeur technique sur 60 points après sous-traction pour pages en surnombre	Critère 2 - Prix des prestations - Prix noté sur 40 points	NOTE TOTALE SUR 100 : 100%	CLASSEMENT DES OFFRES
1	MARCOULY	364 572,38 €	54,00	37,90	91,90	2
2	Gpt CAPRARO / EIFFAGE	345 461,02 €	53,00	40,00	93,00	1

Pour le lot n°2 (offre de base) :

N° pli	Entreprise	Montant de l'Offre vérifiée H.T.	Critère 1 : Valeur technique sur 60 points	Critère 2 - Prix des prestations sur 40 points	NOTE TOTALE SUR 100 POINTS	CLASSEMENT DES OFFRES
2	ARTUS Espaces Verts	17 172,15 €	39,00	33,80	72,80	2
1	ID Verde	14 511,90 €	60,00	40,00	100,00	1

Pour le lot n°3 (offre de base et PSE) :

N° pli	Entreprise	Montant de l'Offre vérifiée H.T.	Critère 1 : Valeur technique sur 60 points après sous-traction pour pages en surnombre	Critère 2 - Prix des prestations - Prix noté sur 40 points	NOTE TOTALE SUR 100 : 100%	CLASSEMENT DES OFFRES
1	MAIZIA	8 450,00 €	59,00	40,00	99,00	1
2	SARLAT Métallerie	11 048,00 €	54,00	30,59	84,59	3
3	ID Verde	9 315,71 €	57,00	36,28	93,28	2

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture sous forme dématérialisée et publication à la date figurant sur l'accusé de réception. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif dans un délai de **deux mois** à compter de sa notification et/ou publication. Un recours contentieux peut être introduit devant le Tribunal Administratif de Toulouse par courrier ou par l'application informatique « Télérecours » (http://www.telerecours.fr)

AR Prefecture
046-214602583-20261103-2026_61-DE
Reçu le 05/11/2026

Ainsi, il est proposé de retenir les entreprises suivantes :

	Offre la mieux disante		
Lot	**Entreprise**		**Montant H.T.**
n°1 VRD - Maçonnerie	CAPRARO / EIFFAGE	Offre de base	341 641,52 €
		dont travaux "VRD-Maçonnerie"	*282 956,52 €*
		dont travaux "Assainissement non collectif"	*33 747,27 €*
		dont travaux "réseaux AEP"	*24 937,73 €*
		PSE 1 : suppression grenaillage enrobé	-6 370,00 €
		PSE 2 : aménagement complet jardin Mairie	10 189,50 €
		TOTAL Lot 1	**345 461,02 €**
n°2 Aménagement Paysagers	ID VERDE	Offre de base	14 511,90 €
		TOTAL Lot 2	**14 511,90 €**
n°3 Ferronnerie - Serrurerie	MAIZIA	Offre de base	10 250,00 €
		PSE 1 : suppression tonnelle jardin Mairie	-1 800,00 €
		TOTAL Lot 3	**8 450,00 €**
		TOTAL Lot 1 + Lot 2 + Lot 3	**368 422,92 €**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide

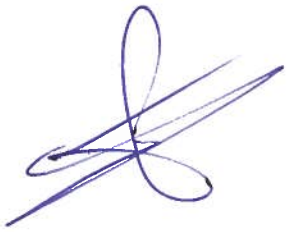
- d'attribuer le marché aux entreprises désignées ci-dessus pour un montant de 368 422,92 €
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer et notifier le marché ainsi que tous documents se rapportant à ce dossier.

Votants : 11 Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 11

Fait et délibéré à Saint-Cirq-Souillaguet, les jours, mois et an que susdits.

Le secrétaire de séance
Jean-Michel CONSTANT

Le Maire,
Michel COMBES





Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture sous forme dématérialisée et publication à la date figurant sur l'accusé de réception. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif dans un délai de **deux mois** à compter de sa notification et/ou publication. Un recours contentieux peut être introduit devant le Tribunal Administratif de Toulouse par courrier ou par l'application informatique « Télérecours » (http://www.telerecours.fr)